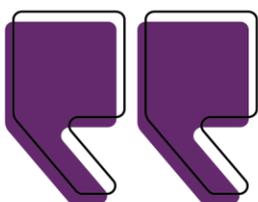


Agents recenseurs



Ville préfecture à taille humaine, La Roche-sur-Yon est **un territoire dynamique** fort de plus de 100 000 habitants qui rayonne au cœur de la Vendée. À proximité de l'océan, La Roche-sur-Yon et son agglomération sont les destinations rêvées pour ceux qui aiment la nature. Sa 15^e position au classement des villes françaises où il fait bon vivre* confirme son attractivité.

Votre futur métier est exceptionnel !

Pour nous, l'exceptionnel c'est vous !

La Ville et l'Agglo, c'est :



+2000 agents



+200 métiers



13 communes

Ici, vous êtes proches de l'essentiel !

Idéalement située, à 20 minutes des plages, à 40 minutes de sa ville voisine Nantes, 4 heures de Paris, desservie par le TGV et connectée directement au réseau autoroutier de l'Ouest.

Ici, il fait bon vivre !

Labellisée « Capitale de la biodiversité 2021 », La Roche-sur-Yon est une ville verte où il fait bon travailler et vivre avec plus de 510 hectares d'espaces verts ou naturels. Marquée également par son empreinte historique, La Roche-sur-Yon a su étendre son attractivité en œuvrant pour une offre culturelle diversifiée. La Roche-sur-Yon c'est aussi plus de 25 grandes manifestations par an et 150 associations culturelles et sportives. La ville sait également faire rayonner ses talents sportifs (basket-ball, rink-hockey, etc).

Ici, vous trouverez un métier à votre image !

La Roche-sur-Yon est une ville en pleine métamorphose qui sait également se renouveler.

Travailler à La Roche-sur-Yon, c'est s'engager pour la collectivité, au service de tous les habitants avec plus de **200 métiers** qui contribuent chaque jour à l'amélioration du quotidien des Yonnais(es), Agglo-yonnais(es).

Choisir La Roche-sur-Yon Ville et Agglomération, c'est la possibilité de valoriser vos compétences sur des sujets innovants. Rejoignez-nous, venez exercer vos talents et soyez acteur de votre carrière professionnelle.

Alors tenté(e) par l'aventure ?



Plages horaires variables



Direction Proximité et Prévention



Rémunération en fonction d'objectifs

Les chiffres clés

- ⇒ Les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, nommés par arrêté du maire. Ils sont porteurs d'une carte signée par le maire.
- ⇒ Après une formation, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser. Cet ensemble comporte en moyenne 250 logements à enquêter dans la période légale (5 semaines). Il effectue lui-même la tournée de reconnaissance. Puis il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés. Il tient à jour son carnet de tournée. Il rencontre le coordonnateur communal lors des bilans de collecte.

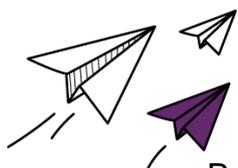
Ici, un métier à votre image !

Relevez le défi !

- **Autonomie, esprit d'initiative et sens des responsabilités** : l'agent est seul sur le terrain.
- **Capacité d'organisation et rigueur** : l'agent recenseur doit organiser son itinéraire, son agenda, ses rendez-vous avec les habitants, des qualités de méthode sont nécessaires.
- **Capacité à se repérer** : connaissance de la ville, lecture de plans urbains.
- **Moralité, neutralité, discrétion** : contact directe de la population, et parfois au domicile des personnes recensées. Le secret des informations récoltées doit être gardé.
- **Disponibilité, réactivité** : la durée de la collecte est limitée. Le travail s'effectue principalement le soir, voire le samedi. L'agent recenseur doit répondre aux objectifs fixés par le coordonnateur.
- **Ténacité** : plusieurs visites sont parfois nécessaires.
- **Aisance avec l'outil informatique** : pouvoir guider les recensées pour une réponse par internet.
- **Stabilité dans la fonction** : quelle qu'en soit la raison, l'abandon d'un agent recenseur en cours de collecte crée des difficultés notables.
- **Permis B obligatoire** : l'agent utilise son véhicule personnel
- **Proximité domicile/secteur d'enquête** : La mission dépend des disponibilités de la population. La proximité domicile/secteur d'enquête permettra un gain de temps.
- **Une bonne condition physique** : marche, déplacements extérieurs en saison hivernale, montées d'escaliers...

Les petits + !

- Pour le repérage, 0.45 € brut par logement,
- Pour la tenue du carnet de tournée, 0.45 € brut par logement,
- Par logement recensé 6.45 € brut par logement.
- Prime forfaitaire de 90 € pour le recensement de la population résidant en habitation mobile ainsi que les sans-abris
- Forfait équivalent à 45 € par ½ journée de formation obligatoire.
- Trois primes forfaitaires et facultatives à hauteur de 120 € brut : suivant l'avancée de la collecte, le taux de logements enquêtés ou le taux de réponses par internet.
- Frais de missions



Pour nous contacter et/ou postuler :
recrutement@larochesuryon.fr ou sur
emploi.larochesuryon.fr

Pour toute candidature, merci de joindre votre CV et lettre de motivation